

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
D'ASSERMENTATION DU CONSEIL COMMUNAL
DU MERCREDI 27 MAI 2026**

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des membres du Conseil
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Élection du Président du Conseil
4. Élection du Secrétaire du Conseil
5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
6. Élection du Bureau du Conseil
7. Élection des membres de la Commission des finances
8. Élection des membres de la Commission de gestion
9. Élection des membres de la Commission de recours en matière d'impôts
10. Élection d'une Commission ad-hoc pour amender le règlement du Conseil communal
11. Élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE
12. Élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ
13. Élection des membres de la Délégation auprès de l'ORPC

Sous la Présidence de **Mme le Préfet Chantal Turin** (*Préfet du District de Nyon*), la séance est ouverte à 20h01. Ces opérations se font selon la Loi sur les Communes (LC) du Canton de Vaud du 28 février 1956.

Fonctionne comme Secrétaire provisoire, Mme Catherine Weber.

Fonctionnent comme Scrutateurs provisoires, Mme Gaëtane Mast et M. Mark Williams.

46 Conseillers et Conseillères sont présents. Mme Mathilde Van Beneden et MM. Wilbert Broeksmit & Michael Coullie sont excusés, Mme Adeline Bragadir est absente.

M. le Syndic Christian Lowe et Mmes, MM. les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'art. 48 de la Loi sur les Communes (LC).

1. Assermentation des membres du Conseil communal

Les membres présents du Conseil sont assermentés.

2. Assermentation des membres de la Municipalité

La Municipalité, au complet, est assermentée.

3. Élection du Président du Conseil

Seul candidat, **M. Luc Wolfensberger** est élu tacitement Président du Conseil.

4. Élection du Secrétaire du Conseil

Seul candidat, **M. Benjamin Meylan** est élu tacitement Secrétaire du Conseil.

Le Préfet constate qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président et le Secrétaire du Conseil.

5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Mme le Préfet remercie les nouveaux élus pour leur engagement envers les citoyens de leur commune et rappelle que le rituel démocratique des assermentations montre la solidité des institutions malgré les difficultés actuelles. Elle insiste sur le fait que les élus doivent agir dans l'intérêt du Peuple et non pour des intérêts personnels.

Elle souligne ensuite les responsabilités importantes des Municipalités et Conseils communaux, qui nécessitent dialogue, écoute, respect des opinions et capacité à prendre des décisions parfois difficiles. Les frustrations font partie du fonctionnement démocratique, mais elles sont contrebalancées par la satisfaction de voir des projets aboutir et contribuer au développement du village.

Enfin, elle met en avant l'importance des associations intercommunales et remercie chaleureusement toutes les personnes ayant servi la Commune ces cinq dernières années. Elle encourage les nouveaux élus à poursuivre cet engagement citoyen avec sérieux, tout en rappelant que la Préfecture reste disponible pour les accompagner dans leurs fonctions.

Sur invitation de Mme le Préfet, le Président prend ses fonctions en félicitant à son tour les membres du Conseil pour leur assermentation, les remercie pour la confiance accordée et leur fait part de son souhait de présider de manière harmonieuse, sereine et d'être à leur écoute. Il salue cordialement la Municipalité assermentée et les employés communaux à la tribune. Il invite l'Assemblée à sortir sur le parvis de la Salle communale pour se faire photographier.

La séance est suspendue à 20h41.



La séance est reprise à 20h50.

Le Président signifie au Conseil que la séance est enregistrée par le Secrétaire pour l'établissement du procès-verbal, rappelle la publicité des débats et qu'il est interdit de procéder à d'autres enregistrements.

Le Président présente les conditions réglementaires d'élection du Bureau, des Commissions et des Délégations auprès des Conseils intercommunaux (CI).

6. Élection du Bureau du Conseil

Election du 1er Vice-Président :

M. Dirk Engels est proposé. N'ayant pas d'autre candidat, il est élu tacitement.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Mme Caroline Fiege est proposée et **Mme Eléonore Walk** se porte candidate.

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin uninominal majoritaire à un tour, à bulletin secret. L'huissier distribue le matériel de vote.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidates	Nombre de voix	Résultat
Mme Caroline Fiege	35	Elue
Mme Eléonore Walk	11	Non-élue

Election des 2 scrutateurs

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Mme Gaëtane Mast et **MM. Mark Wiliams & Maxance Jouanneau** sont proposés et **Mme Lisset Marzari** et **M. Alfons Held** se portent candidats.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		1
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
Mme Gaëtane Mast	33	<i>Elue</i>
M. Mark Wiliams	24	<i>Elu</i>
Mme Lisset Marzari	15	<i>Non-élue</i>
M. Maxance Jouanneau	11	<i>Non-élu</i>
M. Alfons Held	7	<i>Non-élu</i>

Election des deux scrutateurs suppléants

M. Alfons Held s'étant retiré, **Mme Lisset Marzari** et **M. Maxance Jouanneau** et sont élus tacitement.

7. Élection des membres de la Commission des finances (5 membres)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Mme Marianne Naegeli et **MM. Julien Meylan, Cyrill Schuler & Serge Vazquez** se représentent et **Mme Amélia de Kalbermatten** et **MM. Sébastien Courvoisier & Nicolas Reichmuth** se portent candidats.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
M. Julien Meylan	42	<i>Elu</i>
M. Cyrill Schuler	38	<i>Elu</i>
Mme Marianne Naegeli	35	<i>Elue</i>
M. Sébastien Courvoisier	32	<i>Elu</i>
M. Nicolas Reichmuth	31	<i>Elu</i>
Mme Amélia de Kalbermatten	26	<i>Non-élue</i>
M. Serge Vazquez	23	<i>Non-élu</i>

8. Élection des membres de la Commission de gestion (5 membres)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Mme Sindy Pirrello et **MM. Thibault Claris & Daniel Flesher** se représentent et **Mme Thérèse Dittli-Lemoing** et **MM. Bernard Baehler, Lucien Facchin, Alfons Held, Pascal Muller & Ernesto Stahl** se portent candidats.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
M. Daniel Flesher	39	<i>Elu</i>
Mme Sindy Pirrello	32	<i>Elue</i>
M. Pascal Muller	30	<i>Elu</i>
M. Thibault Claris	29	<i>Elu</i>
M. Bernard Baehler	27	<i>Elu</i>
M. Alfons Held	24	<i>Non-élu</i>
M. Ernesto Stahl	17	<i>Non-élu</i>
M. Lucien Facchin	13	<i>Non-élu</i>
Mme Thérèse Dittli-Lemoing	9	<i>Non-élue</i>

9. Élection des membres de la Commission de recours en matière d'impôts (3 membres)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Mme Marianne Naegeli se représente et **MM. Olivier Broch & Mark Williams** se portent candidats.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de places à pourvoir, les candidats sont élus tacitement.

10. Élection d'une Commission ad-hoc pour amender le règlement du Conseil communal (3 membres)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

MM. Norbert Kaltenrieder & Samir Vora se représentent et **Mme Edivanda Mugrabi** se porte candidate.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de places à pourvoir, les candidats sont élus tacitement.

11. Élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE¹ (6 membres, 2 suppléants)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction. Il soumet au Conseil une proposition de suspension de l'*art. 48a* du règlement du CC jugé inutilement contraignant. Celui-ci disposant l'obligation de compter parmi la délégation, un membre de la commission de gestion ou de la commission des finances.

Le Président ouvre les débats.

M. Mark Williams propose de soumettre la proposition à la Commission *ad hoc* chargée de la révision du règlement du CC.

M. Norbert Kaltenrieder (*Délégué SITSE en fonction et représentant de la Commission des finances SITSE*) relève la facilité d'intégration des Délégués au sein de l'institution et interroge l'utilité dudit article.

M. Samir Vora (*Vice-Président CI APEJ*) soutient le même argument, ajoutant que le prérequis exigé à l'article n'a pas d'impact direct.

M. Dirk Engels (*Président CI SITSE*) partage les conclusions, précisant que les membres trouvent facilement leur place au sein des commissions du CI et fournissent un travail similaire à celui des commissions équivalentes des CC.

¹ SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

M. Thibault Claris relève que la Commission de gestion APEJ est convoquée annuellement pour l'examen des comptes d'ARSCO² et **M. Mark Williams** commente les propos de **M. Samir Vora**, appuyant une grande différence en matière de financement, l'APEJ grevant directement le budget communal. Les deux appuient l'importance que l'une des Commissions du CC soit partie prenante.

Le Président soumet au vote la proposition applicable au point présent de l'ordre du jour selon la question suivante : *Etes-vous d'accord de suspendre l'art. 48a du règlement du CC concernant l'élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE jusqu'à la révision par la commission ad hoc ?*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MM. Dirk Engels & Norbert Kaltenrieder se représentent et **Mme Sylvie Lièvre** et **MM. Guillermo De la Fuente, Alain Gonthier, Ernesto Stahl & Serge Vazquez** se portent candidats.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal proportionnel à un tour.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
M. Norbert Kaltenrieder	46	<i>Elu</i>
M. Dirk Engels	43	<i>Elu</i>
M. Alain Gonthier	38	<i>Elu</i>
M. Ernesto Stahl	38	<i>Elu</i>
Mme Sylvie Lièvre	36	<i>Elue</i>
M. Guillermo De la Fuente	34	<i>Elu</i>
M. Serge Vazquez	29	<i>Elu suppléant</i>

Le Président rappelle la date pour l'assermentation des Délégués et suppléants au CI des SITSE.

Le nombre de candidat ne permettant pas d'occuper l'intégralité des sièges à pourvoir, sur demande du Président, **M. Etienne Roux** se porte candidat. Il est élu suppléant tacitement.

12. Élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ³ (6 membres, 2 suppléants)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction. Il soumet au Conseil la proposition analogue au point précédent.

Le Président ouvre les débats.

M. Mark Williams demande le volume en pourcentage des charges de l'APEJ dans le budget communal. La Municipalité ne se prononce pas. Le Président relève que l'*art. 48 a* n'existe qu'à Commugny, qu'il est contraignant et pas uniforme.

M. Norbert Kaltenrieder demande, au vu de la pertinence de la question, à la Commission des finances de se positionner sur la pertinence de la participation aux discussions du CI d'un de ses membres.

M. Julien Meylan (*Président en fonction de la Commission des finances CC*) rappelle que, malgré les compétences pointues des membres de sa Commission, il n'est pas indispensable d'en disposer pour siéger parmi les délégations en question. Il concède que les coûts actuels estimés à 3 à 4 millions CHF représentent une part importante du budget mais soutient qu'il n'est pas impératif de disposer de compétences comptables pour les aborder.

² ARSCO : Société immobilière regroupant les neuf communes de Terre Sainte

³ APEJ : Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte

Le Président soumet au vote la proposition applicable au point présent de l'ordre du jour selon la question suivante : *Etes-vous POUR ou CONTRE la suspension de l'art. 48a du règlement du CC concernant l'élection des membres de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ jusqu'à la révision par la commission ad hoc ?*

La proposition est adoptée à la majorité par 33 *POUR*, 12 *CONTRE* et aucune abstention.

Mme Thérèse Dittli-Lemoing et **M. Thibault Claris** se représentent et **Mmes Amélia de Kalbermatten, Sophie Magan, Rossy Muller & Catherine Weber** et **MM. Jason Shellaby, Dino Veloudakis & Luc Wolfensberger** se portent candidats.

Le Président annonce les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal proportionnel à un tour.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
Mme Catherine Weber	40	<i>Elue</i>
M. Jason Shellaby	37	<i>Elu</i>
M. Luc Wolfensberger	36	<i>Elu</i>
M. Thibault Claris	33	<i>Elu</i>
Mme Rossy Muller	32	<i>Elue</i>
M. Dino Veloudakis	31	<i>Elu</i>
Mme Sophie Magan	30	<i>Elue suppléante</i>
Mme Amélia de Kalbermatten	20	<i>Elue suppléante</i>
Mme Thérèse Dittli-Lemoing	14	<i>Non-élue</i>

Le Président rappelle la date pour l'assermentation des Délégués et suppléantes.

13. Élection des membres de la Délégation auprès de l'ORPC⁴ (1 membre, 1 suppléant)

Le Président rappelle les prérogatives inhérentes à la fonction.

Mme Eléonore Walk et **MM. Thomas Glass, Alfons Held** et **Philippe Kuhn** se portent candidats.

Le Président consulte le Conseil concernant les conditions réglementaires de vote par scrutin uninominal majoritaire à un tour, par fonction. Aucune objection.

Nombre de votes entrants		46*
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
Mme Eléonore Walk	15	-
M. Thomas Glass	15	-
M. Alfons Held	10	-
M. Philippe Kuhn	5	-

La majorité n'étant pas atteinte, le Président se réfère à l'*art. 41* du règlement du CC.

⁴ ORPC : Organisation régionale de protection civile – District de Nyon

* Dont une voix éparse

M. Maxance Jouanneau cite l'*art. 29* du règlement du CC concernant la responsabilité du Président en cas de litige lors d'un vote. Le Président considère selon l'*art. 35 let. b* de la Loi sur les communes (LC) que cet article ne s'applique qu'en cas de vote à main levée.

MM. Alfons Held & Philippe Kuhn se retirent.

Le Président consulte le Conseil concernant les conditions réglementaires de vote par scrutin plurinominal proportionnel à un tour. Aucune objection.

Nombre de votes entrants		46
Nombre de votes nuls		-
Classement par nombre de voix obtenues.		
Candidats	Nombre de voix	Résultat
M. Thomas Glass	30	<i>Elu</i>
Mme Eléonore Walk	16	<i>Elue suppléante</i>

Le Président rappelle la date pour l'assermentation du Délégué et de la suppléante.

Le Président annonce l'envoi prochain d'un courrier concernant l'intérêt des membres du Conseil pour la participation aux commissions thématiques. Le Bureau fera ses propositions lors de la première séance plénière de la nouvelle législature.

Le Président annonce les séances du Conseil communal à venir :

-  **Mercredi 16 septembre à 19h45**
-  Mercredi 28 octobre à 19h45
-  Mercredi 9 décembre à 19h15

Les points à l'ordre du jour épuisés, le Président salue l'engagement des membres du Conseil et clos la séance à 23h11.

Le Président

Le Secrétaire

Luc Wolfensberger

Benjamin Meylan